

Délibération 2023 / 12-06

L'an deux mil vingt-trois le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Arnaud PICOUT, Mmes France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Absents excusés : Mr Jacques FAURE (procuration Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU), Mme Claudine DAURY-NEYRET (procuration M. Raymond RABETEAU), Mr Cédric LECOMTE

Absent : Mrs. Anthony BUYS

Secrétaire de séance : Mme France-Noëlle GIMENEZ

* * * * *

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2024-2025 ET 2026

Monsieur le Maire :

- rappelle à ses collègues que par délibération n° 2021/05-01, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours.
- pour les rentrées scolaires 2024-2025 et 2026 l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée.
- si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours, une proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Education Nationale.
- Les enseignants et les délégués de parents d'élèves se sont d'ores et déjà prononcés pour le maintien de l'organisation existante.
- Il est proposé au conseil municipal de maintenir la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires :

Maternelle et élémentaire : 9 h 00 / 12 h 00 et 13 h 30 / 16 h 30

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) :

- décide le maintien de la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :
Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi
Maternelle et élémentaire : 9 h. 00 / 12 h. 00 et 13 h 30 / 16 h 30

Fait et délibéré en Mairie, le 14 décembre 2023

Le 
Raymond RABETEAU